



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 07 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2024-07

OBJET : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DE VAUCLUSE AU TITRE DU PROJET DEMOS - ANNEE 2024

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 17 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 19

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GOULT : M. Didier PERELLO
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
MURS : M. Christian MALBEC
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

LIoux : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE
MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240307-B-2024-07-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n° CC-2019-109 du jeudi 20 juin 2019 approuvant le projet d'établissement du Conservatoire intercommunal de musique et plus particulièrement l'axe 2 de ce projet d'établissement : le renforcement des liens avec l'Education Nationale et le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics,

Considérant, la présentation du projet DEMOS - DISPOSITIF D'ÉDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE À VOCATION SOCIALE, en Bureau communautaires le 06 avril 2023, projet ayant reçu un avis favorable à l'unanimité, étant précisé que DEMOS est un dispositif de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre qui propose un apprentissage de la musique classique à des enfants de 7 à 12 ans éloignés de cette pratique pour des raisons économiques, sociales ou géographiques. En contrepartie d'une implication de chacun, l'accès à ce dispositif d'Education Artistique Culturelle est gratuit pour les familles. De fait, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) a la chance que son territoire rural et sa jeune population aient été choisis pour le déploiement de ce dispositif qui a pour objectifs principaux : le développement de l'enfant, le soutien à la parentalité et l'accessibilité aux enfants en situation de handicap,

Considérant, la dimension sociale de ce dispositif qui va reposer sur la constitution d'une équipe d'acteurs sociaux nécessaires à l'encadrement des activités de cet orchestre,

Considérant, que cet orchestre sera composé d'environ 70 enfants du territoire intercommunal, et qu'il s'avère nécessaire que cette équipe sociale soit composée d'un coordinateur social et de 3 référents sociaux, correspondant à 2,1 Equivalents Temps Plein (ETP),

Considérant, sur ces recrutements ou mise à disposition vont se faire en partenariat avec les structures sociales du territoire à savoir : le Centre Social Maison Bonhomme à Apt, la Maison de la Jeunesse et de la Culture à Apt et le Centre Social Lou Pasqué à Roussillon,

Considérant, le plan de financement pour la mise en place et le développement du dispositif DEMOS sur l'ensemble du territoire intercommunal pour l'année 2024 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes	
DEMOS Partie Sociale	Salaire brut chargé de la Coordinatrice sociale DEMOS 0,5 ETP sur 9 mois en 2024 : 12 487,50 €	CAF 84 (63%)	35 000 €
	Salaire brut chargé des 3 référents sociaux pour 1,6 ETP sur 9 mois en 2024 : 39 960 €	Autofinancement (37%)	20 447,50 €
	Frais de déplacement en 2024 : 3 000 €		
TOTAL	55 447,50 €	TOTAL	55 447,50 €

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240307-B-2024-07-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024
Page 2 sur 3

Approuve, le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus pour la partie sociale du projet DEMOS pour l'année 2024,

Sollicite, la subvention conformément au plan de financement ci-dessus présenté pour l'année 2024 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, à hauteur de 35 000 € soit 63% du montant total,

Dit, que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 « Principal » de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Autorise, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 20/03/2024

